



ARRETE PREFECTORAL n° 3163 / 2006
relatif à l'état des risques naturels et technologiques majeurs de biens immobiliers
situés sur la commune de le Vernet

LE PREFET DE L'ALLIER,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code de l'environnement, notamment les articles L 125-5 et R125-23 à R125-27 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 408/2006, du 9 février 2006, mis à jour le 2 août 2006, relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;

CONSIDÉRANT l'obligation faite aux vendeurs et aux bailleurs de biens immobiliers d'informer leurs acquéreurs et locataires des risques majeurs auxquels sont exposés leurs biens ;

SUR proposition de Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet ;

A R R E T E

Article 1

Les éléments nécessaires à l'élaboration de l'état des risques pour l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers situés sur la commune de le Vernet sont consignés dans le dossier communal d'informations annexé au présent arrêté.

Ce dossier comprend :

- la mention des risques naturels et technologiques pris en compte
- la cartographie des zones réglementées
- l'intitulé des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier communal d'informations est accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse : www.allier.pref.gouv.fr

Article 2

Ces informations sont mises à jour au regard des conditions mentionnées à l'article R 125-25 du code de l'environnement.

Article 3

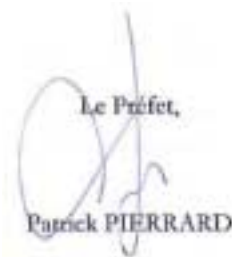
Le présent arrêté et le dossier communal d'informations sont adressés à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté est affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de l'Etat dans le département.

Article 4

Monsieur le Secrétaire Général, Madame la Sous-Préfète, Directrice de Cabinet, Monsieur le Sous-Préfet de Vichy, Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et départementaux et Monsieur le Maire de Le Vernet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Moulins, le 02/08/2006

Le Préfet,

Patrick PIERRARD



Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable



ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer

Dossier communal d'information

à destination des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers
sur les risques naturels et technologiques

Le Vernet

- Fiche synthétique
- Extraits cartographiques

juillet 2006

Commune de LE VERNET

Informations sur les risques naturels et technologiques
pour l'application des I et II de l'article L 125-5 du code de l'environnement

1. Annexe à l'arrêté préfectoral

n° **3163/ 2006**

du **02/08/2006**

mis à jour le

2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [PPRn]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

oui non

Prescrit

date

11 juillet 2006

aléa

retrait- gonflement des argiles

Les documents de référence sont :

projet PPR consultable en mairie

Consultable sur Internet

3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [PPR t]

La commune est située dans le périmètre d'un PPR t

oui non

Les documents de référence sont :

Consultable sur Internet

4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application du décret 91-461 du 14 mai 1991 modifié relatif à la prévention du risque sismique

La commune est située dans une zone de sismicité

zone Ia

zone Ib

zone II

zone III

non

pièces jointes

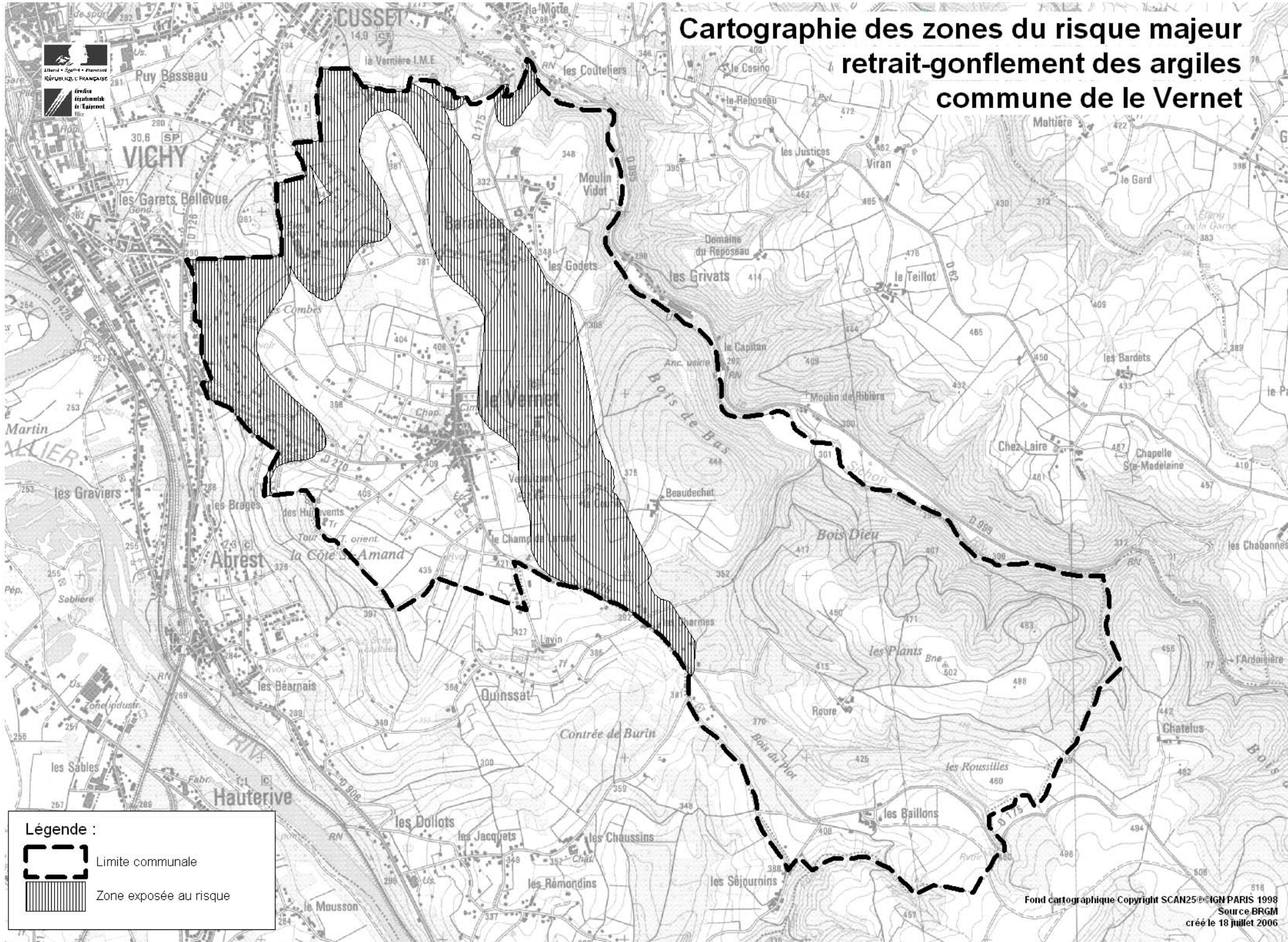
5. Cartographie

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques pris en compte

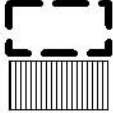
Projet de zonage réglementaire du PPR RGA prescrit le 11 juillet 2006 :

1 planche A4

Cartographie des zones du risque majeur retrait-gonflement des argiles commune de le Vernet



Légende :



Limite communale
Zone exposée au risque